

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1355

Artikel: Politique d'accueil des enfants scolarisés : pour ne pas galérer à la rentrée
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour ne pas galérer à la rentrée

Comment répondre au besoin croissant des familles d'assurer une prise en charge des enfants hors des horaires scolaires? A Lausanne, une nouvelle structure vient d'être mise sur pied, l'accueil pour enfants en milieu scolaire.

LA RENTRÉE SCOLAIRE, c'est la galère. Passer ses soirées à fourrer les cahiers de vos rejetons, courir les magasins pour trouver le matériel indispensable à son épanouissement, saisir le sens profond des «projets pédagogiques»... À cette course d'obstacle s'ajoute l'adaptation définitive à des horaires qui s'échelonnent de 8h30 à 11h05 et de 14 h à 15 heures.

Dans la plupart des cantons, des mesures sont progressivement adoptées afin de prendre en charge les tous-petits. À Fribourg, à Neuchâtel ou au Tessin, les autorités vont ou ont présenté des lois obligeant les communes à développer l'accueil pour la petite enfance (voir encadré). Mais dès que l'enfant commence l'école, l'offre en matière de structures parascolaires se réduit comme peau de chagrin et on ressort les grands-mères du placard.

À Lausanne, les places d'accueil pour

la petite enfance ont considérablement augmenté ces dernières années; pour ne pas briser la chaîne, les autorités ont imaginé une nouvelle formule pour les enfants scolarisés. Ainsi sont nés, il y a une année, les APEMS, accueil pour enfants en milieu scolaire. Inspiré des *Tagesschulen* zurichois, écoles à horaire continu, l'APEMS assure la prise en charge des enfants tous les jours, mercredi compris, dès 7 heures le matin avec petit-déjeuner, repas de midi, goûter, surveillances d'études et animation jusqu'à 18h30. Une solution bon marché: les établissements scolaires mettent à disposition des locaux, et les éducateurs responsables ont la possibilité d'engager des moniteurs, non formés, pour les seconds. À ce stade de l'expérience, le résultat est convaincant. Même s'il faut franchir quelques difficultés. Entre autres, s'imposer dans les établisse-

ments scolaires. Dans le collège que nous avons visité, les espaces destinés à l'accueil des enfants ont été repeints, l'endroit est chaleureux, mais ça reste un ancien local de douches; trop exigü pour recevoir la quarantaine d'enfants prévus. Les éducateurs se plaignent de problèmes organisationnels: l'horaire est défini par l'administration sur un semestre. Or les parents ayant des horaires flexibles – contrats sur appel ou annualisés – sont contraints de modifier leur inscription semaine après semaine, au rythme des exigences de leurs employés.

À plus long terme...

La politique d'accueil des écoliers à Lausanne est néanmoins une solution à la fois souple et pratique. Elle permet de réagir rapidement à la demande réelle et de tenir compte de l'évolution démographique sur les trois ou quatre ans à venir. La soixante d'enfants inscrits dans chaque APEMS démontre l'urgence des besoins.

De façon générale, il faudra, à terme, envisager d'autres pistes. Car la population active augmente. Les femmes n'abandonnent plus leur activité professionnelle au moment où elles ont des enfants. En raison de la crise – certaines ont peur d'être exclues du monde du travail, d'autres complètent le revenu familial – ou parce qu'elles veulent rentabiliser leur formation. En outre, les habitudes changent, les gens se déplacent plus qu'auparavant de leur lieu de travail à leur lieu de vie. Et il est de moins en moins fréquent que les parents rentrent à la maison pour le repas de midi. Harmoniser, comme à Bâle-ville, les horaires entre les niveaux scolaires faciliterait l'organisation familiale. Puis les modifier de façon que les enfants terminent plus tôt l'école, sans avoir à rentrer à la maison à la pause de midi. Le calcul ne serait pas si improductif quand on sait que dans le canton de Vaud par exemple, les transports scolaires coûtent près de 20 millions par année.

Enfin, la diminution des demandes pour des plein temps en places d'accueil, pour la petite enfance comme pour le parascolaire montre que de plus en plus de salariés travaillent à temps partiel. Une réduction généralisée du temps de travail, associée à l'harmonisation et à la concentration des horaires scolaires, permettrait d'améliorer considérablement la vie familiale.

Le tour des cantons

Genève: La tradition des cuisines scolaires existe depuis la fin du XIX^e siècle. Et elle perdure: les associations privées et le bénévolat continuent à jouer un rôle important dans la prise en charge des enfants. En 1998 a été signé un document de référence qui établit un mode de collaboration entre organismes privés, communes et associations de parents. Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est chargé de l'encadrement des enfants en dehors des heures de classes en remplacement des «classes gardiennes». La quasi-totalité des communes du canton offre cette «animation parascolaire». Avec un budget de 16 millions, le GIAP propose des prestations variées. Depuis 97, l'animation parascolaire est payante, ce qui a suscité le lancement d'une initiative. Nous y reviendrons.

Suisse allemande: Dans la plupart des cantons d'Outre-Sarine, l'accompagnement parascolaire est inexistant, à l'exception de Zurich et de ses *Tagesschulen*. La tradition du repas familial est tenace; et quand on sait que le coût d'une classe où les enfants sont pris en charge toute la journée pèse 2,5 fois plus que celui d'une classe usuelle, les autorités hésitent à changer d'habitude.

Fribourg: Depuis le 1^{er} janvier 97, Fribourg est le seul canton à disposer d'une loi cantonale sur les structures d'accueil pour la petite enfance. Mais les communes rechignent à faire le pas puisque la loi dit qu'elle doit subventionner «tout ou partie» de la différence entre le prix payé par les parents et le prix coûtant. Pour le service d'accueil parascolaire, il existe dans presque tous les quartiers de la ville de Fribourg. Mais il présente des faiblesses puisqu'il fonctionne uniquement avec des chômeurs en emploi temporaire. Dans le reste du canton, il n'y a aucun service d'accueil.

Tessin: L'encadrement des enfants scolarisés reste un casse-tête. Il y a quelques restaurants scolaires où ne sont admissibles que les enfants issus de familles monoparentales ou d'une famille dont le revenu annuel du père ne dépasse pas un montant de 49000 francs.